



Distributeurs Indépendants Réunis Européens



Les premières mesures mises en place par l'Etat et le CNC, que nous remercions vivement pour leur écoute et leur réactivité, sont vitales pour la survie immédiate de la filière cinématographique. Il est toutefois à craindre qu'elles ne soient insuffisantes.

Aussi, avons-nous appelé le gouvernement à doter de moyens financiers supplémentaires et exceptionnels le CNC, afin que celui-ci soit en capacité de mettre en place, à l'image de ce qui a été fait par le Ministère de la Culture pour d'autres secteurs culturels, **un fonds d'urgence destiné à soutenir celles et ceux qui sont confrontés aux plus grandes difficultés.**

Concernant la distribution, et afin que ce secteur structurellement fragile et parmi les premiers touchés par les conséquences de crise sanitaire puisse y survivre, nous avons formulé plusieurs propositions précises, parmi lesquelles : la mise en place d'un mécanisme d'avance sur le soutien automatique distributeur, le déplafonnement du seuil d'intensité des aides publiques, la majoration des soutiens sélectifs et automatiques pour les films directement impactés, l'évolution des différents dispositifs de soutien à la distribution (élargissement des dépenses éligibles, relèvement des plafonds, adaptation des calendriers).

Nous appelons également de nos vœux la mise en place d'**un crédit d'impôt sur les frais généraux et les dépenses des sociétés de distribution**, mesure fiscale qui contribuerait à structurer durablement l'économie de la distribution.

Nous espérons que les pouvoirs publics sauront prendre en la matière les décisions qui s'imposent pour sauvegarder l'excellence et le dynamisme du modèle français, qui repose sur une création artistique forte et un tissu économique riche de ses entreprises indépendantes.

Parallèlement, et en dépit des très fortes incertitudes qui demeurent, nous sommes d'ores et déjà tournés vers la reprise de l'activité, et en particulier la réouverture des cinémas.

Dans cette perspective, nous appelons la mise en place d'**une concertation sur la diffusion des films en salles pour les mois qui suivront la reprise de l'activité.** Nous savons les problématiques que ce projet soulève en termes notamment de droit de la concurrence, mais comme les très fortes décisions prises par l'Etat le prouvent chaque jour, un certain nombre de dogmes économiques et libéraux semblent devoir être durablement revus à l'aune de la crise que nous traversons.

Aussi, nous attendons des instances de régulation compétentes dans notre secteur, le CNC et le Médiateur du Cinéma, qu'elles s'emparent de ce sujet et organisent les conditions d'une concertation des professionnels guidée par un objectif d'intérêt général, celui de **proposer au public l'accès le plus égalitaire possible à une offre riche et diverse.**

Cet objectif pourrait être recherché par au moins deux mesures : d'une part une organisation concertée du calendrier des sorties, et d'autre part un engagement de diffusion instaurant un plafonnement du nombre de « copies » par zone de chalandise, complémentairement à un renforcement de la durée d'exposition des œuvres.

Ce travail collectif semble être la meilleure voie pour structurer au bénéfice de tous la reprise d'activité, afin de permettre à nos concitoyens, nous l'espérons au plus vite, de renouer avec cette expérience irremplaçable et sur laquelle se fonde notre métier : la découverte collective d'une œuvre dans une salle obscure.

Plus généralement, cette crise sanitaire frappe alors que **le secteur audiovisuel est appelé à se recomposer autour de nouveaux équilibres et qu'il nous faut concevoir collectivement les modèles de demain.**

On peut dans cette optique remarquer que, paradoxalement, la situation est porteuse d'espoir, tant **un certain nombre d'idées reçues sont battues en brèche depuis quelques semaines** : la vidéo transactionnelle devient un usage massif d'accès aux œuvres, y compris celles de la diversité ; le cinéma d'auteur, dès lors qu'il est proposé régulièrement et valorisé, trouve son public à la télévision ; au sein d'un service public audiovisuel qui fait la preuve de sa modernité, revenir sur la suppression de France 4 s'impose, afin de conserver une chaîne dédiée à la jeunesse en journée, et qui propose en soirée des œuvres différentes des autres antennes.

Il importera au sortir de la crise de prendre le temps de **reconsidérer à la lumière de ces enseignements certains axes du projet de Loi Audiovisuel** : la nécessité d'une lutte contre le piratage efficace à l'heure où les ressources issues de l'offre vidéo légale prennent une importance nouvelle dans l'économie de la filière, l'importance de la continuité de la disponibilité des œuvres, les enjeux de la diversité des films proposés au public sur l'ensemble des canaux de diffusion, le renforcement des moyens du service public et de sa mission de formateur culturel, les obligations faites aux plateformes internationales, principales bénéficiaires de la situation, de s'inscrire solidairement dans un écosystème favorable à la création, et non l'inverse.

Dans cette perspective, **nous, distributeurs indépendants, aspirons à continuer d'exercer notre métier selon les valeurs qui sont les nôtres** - audace, découverte, diversité, fidélité, innovation, qualité -, à nous engager artistiquement et économiquement aux côtés des auteurs et des producteurs, à créer la notoriété et la valeur des œuvres pour qu'elles rencontrent le public.

Dans l'épreuve, mais tournés vers l'avenir, nous vous disons : « tenons-bon » !